Lorsqu'un chien boit dans le récipient de l'un d'entre-vous, qu'il le lave sept fois.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsqu'un chien boit dans le récipient de l'un d'entre-vous, qu'il le lave sept fois. » Dans une version de Muslim : « la première avec de la terre. » 'Abdullah ibn Mughaffal (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lavez-le sept fois et, la huitième fois, poudroyez-le de terre ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Du fait que le chien est un animal repoussant, porteur de nombreuses impuretés et maladies, le Sage Législateur a ordonné de laver sept fois le récipient dans lequel un chien a bu. Le premier lavage doit être accompagné de terre poussiéreuse, de sorte à ce que l'eau vienne après la terre. Le récipient sera ainsi complètement nettoyé de son impureté et de ses infections.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3143

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee